

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01636

Numéro SIREN : 831 779 319

Nom ou dénomination : 195 CHAPAYS

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002624



**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 195 CHAPAYS**  
et Date de clôture de l'exercice **30092021**

**J** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise <b>SAS 195 CHAPAYS</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10 000..... )	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	(59 770)	(32 864)	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(35 064)</b>	<b>(26 906)</b>	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>(84 834)</b>	<b>(49 770)</b>	
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	2 018 986	1 632 635	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	143 213	111 917	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 320	19 498	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	180 000	12 147	
Compte régul.	EB				
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>2 344 519</b>	<b>1 776 197</b>	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>2 259 685</b>	<b>1 726 426</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 344 519	1 776 197	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SAS 195 CHAPAYS						Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM	618 822 432 804	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	21 2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	618 843 432 806
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	618 822 432 804	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 742 7 633	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 122 3 054	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	630 688 443 492	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	(11 846) (10 686)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 497 16 220	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	21 497 16 220	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(21 497) (16 220)	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(33 343) (26 906)	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 195 CHAPAYS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 721
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 721
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(1 721)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	618 843
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	653 906
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	(35 064)
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS 195 CHAPAYS		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
TOTAL I		1	D8	D9		
TOTAL II			KE	KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9 ]	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1 ]	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP	KQ	KR	
		[ Dont Composants M3 ]	KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KV	KW	KX	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY	KZ	LA	
		Matériel de transport *	LB	LC	LD	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	LF	LG		
	Emballages récupérables et divers *	LH	LI	LJ		
	Immobilisations corporelles en cours	LK	LL	LM		
	Avances et acomptes	LN	LO	LP		
	TOTAL III					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
Autres participations		8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés		1P	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V		
TOTAL IV		LQ	LR	LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			1
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Inst. gales, agencements et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
		Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés	11	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

6

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 195 CHAPAYS Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agence et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agence am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 195 CHAPAYS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée*) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	48 129	48 129	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 138	4 138		
	Charges constatées d'avance		VS	2 429	2 429		
	<b>TOTAUX</b>			VT	54 697	VU	54 697
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	143 213	143 213			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 320	2 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 018 986	2 018 986			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	180 000	180 000			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>			VY	2 344 519	VZ	2 344 519	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 195 CHAPAYS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092021</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG		
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			XX	XW	
	WJ	1 721	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
			Amendes et pénalités		XZ	1 721	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Moins-values nettes a long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	- imposées au taux de 0 %					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN	
- Plus-values nettes à court terme						WO	
- Plus-values soumises au régime des fusions						XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					<b>TOTAL I</b>	WR	
						1 721	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WW	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WH	
	- imposées au taux de 0 %					WP	
	- imposées au taux de 19 %					WW	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
	- imputées sur les déficits antérieurs					I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XA	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quidecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)	PB
	Entreprises nouvelles 44 soxies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 soxies A)	L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuille séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dt déd exc (art.39 decies A)		YA	Dt déd exc (art.39 decies B)	YB	Dt déd exc (art.39 decies C)	YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		YD
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XH	
bénéfice ( I moins II )					XI		
déficit ( II moins I )						XJ	
						33 343	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	0	
						XO	
						33 343	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**2058A - Réintégrations diverses  
au 30/09/2021**

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

**2058A - Déductions diverses**  
**au 30/09/2021**

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

Désignation de l'entreprise <u>SAS 195 CHAPAYS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	59 770	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-11-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	59 770	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	33 343	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	93 113	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 195 CHAPAYS</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(32 864)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(26 906)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(59 770)</b>		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG			<b>(59 770)</b>			
				<b>TOTAL II</b>	ZH			<b>(59 770)</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 790		6 231					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	1 952		1 402					
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>				ZJ	<b>8 742</b>		<b>7 633</b>					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	3 122		3 054					
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>				YX	<b>3 122</b>		<b>3 054</b>					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	113 921							
	<b>DIVERS</b>				ØB								
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØS								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,17	%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)								ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 195 CHAPAYS** Néant

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS 195 CHIAPAYSNéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 195 CHAPAYS</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I</b>	<b>SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II</b>	<b>RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 195 CHAPAYS</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <b>01/10/2020</b> et clos le : <b>30/09/2021</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée <b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement ou moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|1|

N° SIRET 8|3|1|7|7|9|3|1|9|0|0|0|1|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 195 CHAPAYS

ADRESSE ( voie ) 29 RUE DE TURENNE

CODE POSTAL 38000 VILLE GRENOBLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/09/2021

N° SIRET 83177931900019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 195 CHAPAYS

ADRESSE (voie) 29 RUE DE TURENNE

CODE POSTAL 38000 VILLE GRENOBLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01102020 et clos le 30092021 Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration: SIE GRENOBLE-CHARTREUSE-GRESIVAUDAN  
38 avenue Rhin et Danube  
38047 GRENOBLE CEDEX 2  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
SAS 195 CHAPAYS  
29 RUE DE TURENNE  
38000 GRENOBLE

Identification du destinataire: 38000 GRENOBLE  
Insp. IFU N° dossier: 83177931900019 N° Siret  
**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées (souligner l'activité principale): LOCATION DE LOGEMENTS  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	33 343
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quindecies
---------------	--	--	--	---	---

**3 Abatements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
 Entreprises nouvelles art. 44 septies  Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** \* (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquièmes C-1-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD

ECF  Nom et adresse du prestataire

**OGA/OMGA**  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone : CABINET ADQUO 26 Rue Colonel Dumont 04 76 43 06 93  
38000 GRENOBLE  
I - Conseil :  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
N° d'agrément

Copie certifiée conforme

A GRENOBLE, le 13012022 Signature et qualité du déclarant THOMAS ISABELLE PRESIDENTE



Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 2004-0617 du 6 janvier 2004 relative à l'information et à la transparence des entreprises, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 complètent ces dispositions.



# 195 CHAPAYS

Société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 euros  
Siège social : 29 rue de Turenne - 38000 GRENOBLE  
R.C.S de GRENOBLE 831 779 319

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 8 DECEMBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX,  
ET LE 8 DECEMBRE,  
A 16 H 30,

La société 195 CHAPAYS, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est situé 29 rue de Turenne à GRENOBLE (38000), immatriculée au R.C.S de GRENOBLE sous le numéro 831 779 319, représentée par la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT (RCS de GRENOBLE 401 818 695, 78 rue du Champ du Grenadier Autrans 38112 AUTRANS-MEAUDRE-EN-VERCORS), agissant en sa qualité de Président, elle-même représentée par Madame Isabelle THOMAS, Gérant.

### *Après avoir exposé que :*

La société IMMOBILIERE DU ROND POINT, Président de la société, a établi et arrêté les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe, de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le rapport spécial et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'unique actionnaire constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la société :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, arrêtés par le Président,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux comptes a été dûment convoqué, le 17 novembre 2022.

Ce dernier a transmis son Rapport, et est absent ce jour, ayant été dûment excusé.

L'actionnaire unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

L'actionnaire unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Poursuite d'activité,
- Pouvoirs.

\* \* \*

### **Première décision : Approbation des comptes annuels**

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2020 ainsi que du Rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte (déficit) de (35.063,85) €.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le Rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

En outre, l'actionnaire unique constate conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

### **Deuxième décision : Affectation des résultats**

L'actionnaire unique décide d'approuver l'affectation de la perte (déficit) de l'exercice clos le 30 septembre 2021, à hauteur de (35.063,85) Euro, comme suit :

- Au compte « Report à nouveau », à hauteur de (35.063,85) euros, soit .....(35.063,85) €.

En outre, conformément à l'article 243 bis du CG.I, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, puisqu'il s'agit du premier exercice.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

### **Troisième décision : Constatation des conventions réglementées**

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'actionnaire unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé entre la société et le Président, directement ou par personne interposée.

Ces conventions sont les suivantes :

- la Présidence, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT, de la société n'a perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 aucune rémunération.

Par ailleurs, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT est titulaire d'un compte courant d'actionnaire au sein de la société :

- le compte courant d'associé de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT fait ressortir un solde à hauteur de 2.018.986,00 euros à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2021.

Le compte courant d'actionnaire de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT n'a pas donné lieu à rémunération, mais à intérêts s'élevant à la somme de 21.497,24 Euros à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2021.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

### **Quatrième décision : Poursuite d'activité**

L'actionnaire unique constate que les capitaux propres de la société sont toujours, à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2021, inférieurs à la moitié du capital social.

Interrogé à ce sujet, le Président de la société, la société IMMOBILIERE DU ROND POINT représentée par son Gérant en exercice, Madame Isabelle THOMAS, a indiqué qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, la société a continué à subir des retards en raison de la Covid et de l'approvisionnement en matières premières.

Elle a ajouté que la société a espoir de pouvoir signer des actes notariés au cours du prochain exercice. Il est donc prévu, au cours du prochain exercice, que la Société rétablisse la situation, notamment du fait de la réception effective du chantier et de la signature des actes notariés.

En conséquence, l'actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 septembre 2021 qui font ressortir une perte (déficit) à hauteur de 35.063,85 euros, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, et donc de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***



# 195 CHAPAYS

Société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 euros  
Siège social : 29 rue de Turenne - 38000 GRENOBLE  
R.C.S de GRENOBLE 831 779 319

## **RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, l'actionnaire unique et Président de la société rend compte de la situation et de l'activité de la société durant cet exercice clos le 30 septembre 2021, et de soumettre à approbation les comptes annuels dudit exercice.

A cette fin l'actionnaire unique a à sa connaissance, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire au 30 septembre 2021.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE :**

#### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

La Société a été immatriculée au RCS de GRENOBLE le 5 septembre 2017 ; il s'agit donc de son quatrième exercice social, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

#### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2021, la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19 a perduré.

Cette crise a eu un fort impact sur la société, puisque les perturbations qu'elle a engendrées ont eu pour conséquence de ralentir fortement le chantier du 195 avenue Chapays.

Le chantier a pu reprendre, mais des retards importants ont été accumulés. Ces retards sont notamment expliqués par le retard de fourniture de marchandises pour les différents corps de métier ou l'absence de diligence de certains acteurs pour cause de Covid.

#### **Activités en matière de recherche et de développement.**

Néant.

#### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Pour rappel, le chantier du 195 avenue Chapays a pu reprendre, mais il a tourné au ralenti.

En effet, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, la société a continué à subir des retards en raison de la Covid et de l'approvisionnement en matières premières.

Ainsi, la société a espoir de pouvoir signer des actes notariés au cours du prochain exercice.

Au cours de l'exercice, il est donc prévu que la Société poursuive son activité et se développe.

Pour rappel, les capitaux propres de la société sont devenus, à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2019, inférieurs à la moitié du capital social.

Au cours de l'exercice, il est prévu que la Société rétablisse la situation, notamment du fait de la réception effective du chantier et de la signature des actes notariés.

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE :**

Le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture du 30 septembre 2021 du solde des dettes.

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	€	€		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	143.213 €	143.213 €		
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	€	€		
<b>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</b>	€	€		
<b>Etat et autres collectivités publiques – TVA</b>	€	€		
<b>Etat et autres collectivités publiques – autres impôts, taxes et assimilés</b>	2.320 €	2.320 €		
<b>Groupe et associés</b>	2.018.986 €	2.018.986 €		

<b>Autres dettes</b>	180.000	180.000		
<b>TOTAL</b>	<b>2.344.519 €</b>	<b>2.344.519 €</b>		

## **RESULTATS – AFFECTATION :**

### **Examen des comptes et résultats.**

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 0,00 Euros, contre 0,00 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 618.842,61 Euros, contre 432.805,83 Euros pour l'exercice précédent, décomposé comme suit :

- Production stockée : 618.821,97 € contre 432.803,71 € pour l'exercice précédent ;
- Autres produits : 20,64 €, contre 2,12 € pour l'exercice précédent.

Le montant des « Impôts et taxes » s'élève à 3.122,25 Euros, contre 3.054,00 Euro pour l'exercice précédent.

Les salaires et traitements s'élèvent à la somme de 0,00 Euro, contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à la somme de 0,00 Euro, contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent.

Le montant des amortissements et provisions s'élève à la somme de 0,00 Euro, contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à la somme de (11.845,61) Euros, contre (10.685,82) pour l'exercice précédent.

Le total des produits financiers s'élève à la somme de 0,00 Euro, contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent.

Le total des charges financières s'élève à la somme de 21.497,24 Euros, contre 16.220,45 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à (21.497,25) Euros, contre (16.220,45) Euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits exceptionnels s'élève à la somme de 0,00 Euro, contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent.

Le total des charges exceptionnelles s'élève à la somme de 1.721,00 Euros, contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice à (1.721,00) Euros, contre (0,00) Euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 618.842,61 Euros, contre 432.805,83 Euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 630.688,22 Euros, contre 443.491,65 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de (33.342,85) Euros, contre (26.906,27) Euros pour l'exercice précédent.

**Par conséquent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (35.063,85) Euros, contre (26.906,27) Euros pour l'exercice précédent.**

Au 30 septembre 2021, le total du bilan net de la Société s'élevait à 2.259.684,66 Euros, contre 1.726.426,34 Euros pour l'exercice précédent.

#### **Proposition d'affectation du résultat.**

Il est proposé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte (déficit) de (35.063,85) Euros comme suit :

- au compte « Report à nouveau » : (35.063,85) Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient négatifs, à hauteur de (84.834,19) Euros.

#### **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit Code, au titre de l'exercice écoulé.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES :**

Les conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ont été conclues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice :

#### **REMUNERATION DE LA GERANCE**

- la Présidence, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT, de la société n'a perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 **aucune rémunération.**

## **COMPTE COURANT ASSOCIE**

Le bilan clos au 30 septembre 2021 fait apparaître un compte-courant d'actionnaire arrêté en principal à la même date pour un montant de :

- **2.018.986,00 Euros pour le compte-courant au nom de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT.**

**Le compte courant d'actionnaire de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT n'a pas donné lieu à rémunération, mais à intérêts s'élevant à la somme de 21.497,24 Euros à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2021.**

La Présidente et actionnaire unique n'a aucune autre convention à signaler.

## **MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Néant.

## **OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE**

Néant.

## **ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES**

Néant.

## **PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE**

Néant.

## **ACTIONS D'AUTO-CONTROLE ET REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES**

Néant.

## **ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL :**

Néant.

**ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE :**

Aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

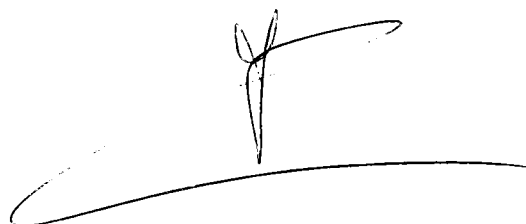
\* \* \*

Fait à GRENOBLE,

Et le 17 novembre 2022.

**LA PRESIDENTE**  
*SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT*

*Sa Gérante Madame Isabelle THOMAS*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'I' and 'T' followed by a long horizontal flourish.



RMC

## 195 CHAPAYS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10 000 €

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice relatif à l'exercice clos le 30/09/2021*

Copie certifiée conforme

La Présidente  
SARL IMMOBILIÈRE DU ROND POINT

Pour la SARL IMMOBILIÈRE  
DU ROND POINT

Mme Isabelle THOMAS

Gérante



RMC

## 195 CHAPAYS

SASU au capital de 10 000 €  
Siège social : 29 Rue de Turenne  
38000 GRENOBLE

831 779 319 RCS GRENOBLE

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 30/09/2021*

A l'Associée Unique,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société 195 CHAPAYS relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du Code de Commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

16



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne : les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 novembre 2022

Le Commissaire aux Comptes  
**SARL RMC,**  
*Représentée par Mme Emilie GIRAUD*

## Bilan Actif

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Ecrit exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (II)</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	2 153 812		2 153 812	1 534 990
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	52 267		52 267	54 177	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	51 176		51 176	134 167	
Charges constatées d'avance	2 429		2 429	3 092	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 259 685</b>		<b>2 259 685</b>	<b>1 726 426</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>2 259 685</b>		<b>2 259 685</b>	<b>1 726 426</b>

RMC  
RCS 342 195 904  
Commissaire aux comptes

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/09/2021	30/09/2020
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecrits de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(59 770)	(32 864)
	Résultat de l'exercice	(35 064)	(26 906)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(84 834)</b>	<b>(49 770)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	2 018 986	1 632 635
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 213	111 917
	Dettes fiscales et sociales	2 320	19 498
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	180 000	12 147	
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>2 344 519</b>	<b>1 776 197</b>
<b>Ecrits de conversion passif</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 259 685</b>	<b>1 726 426</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(35 063,85)	(26 906,27)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 344 519	1 776 197
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

RMC  
 RCS 342 198 904  
 Commissaire aux comptes

## Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/09/2021	30/09/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée			618 822	432 804
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			21	2
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>618 843</b>	<b>432 806</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			618 822	432 804
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			8 742	7 633
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 122	3 054
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			2	1	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>630 688</b>	<b>443 492</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(11 846)</b>	<b>(10 686)</b>

RMC  
RCS 372 196 904  
Commissaire aux Comptes

## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2021	30/09/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 846)	(10 686)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilés (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21 497	16 220
	Total des charges financières	21 497	16 220
RESULTAT FINANCIER		(21 497)	(16 220)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(33 343)	(26 906)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 721	
	Total des charges exceptionnelles	1 721	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 721)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		618 843	432 806
TOTAL DES CHARGES		653 906	459 712
RESULTAT DE L'EXERCICE		(35 064)	(26 906)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

R/C  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes